

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

La Chaux-de-Fonds, le 16 décembre 2025

L'industrie horlogère face à la première baisse des effectifs depuis le post-Covid

À fin septembre 2025, les effectifs de l'industrie horlogère suisse enregistraient leur première baisse depuis la période post-Covid. Malgré les efforts des entreprises et le recours aux mesures de réduction de l'horaire de travail (RHT), la contraction des volumes et le ralentissement de certains segments se font sentir dans la majeure partie du tissu industriel horloger. Les perspectives pour 2026 restent incertaines, avec une pression attendue sur les effectifs à la sortie des dispositifs RHT.

Pour la première fois depuis la période post-Covid, le secteur perd 835 postes (-1.3%) par rapport à la même période en 2024. Ces résultats reflètent les efforts des entreprises pour préserver l'emploi dans un contexte exigeant. Le recours étendu aux RHT, ainsi que leur prolongation, a permis de limiter l'ampleur de cette diminution et de maintenir la capacité productive.

Contexte économique et recours aux RHT

Le recul des effectifs à 64'807 collaborateurs s'inscrit dans un environnement économique exigeant, marqué par une baisse des volumes et par un contexte de consommation mondiale en ralentissement. Plus d'un quart des entreprises avait actuellement recours aux RHT à fin novembre, dont la prolongation de 18 à 24 mois a été déterminante pour limiter l'impact sur l'emploi et préserver la continuité des savoir-faire horlogers.

Des dynamiques régionales contrastées

Les cantons historiques de sous-traitance horlogère et microtechnique enregistrent les baisses les plus marquées : Vaud (-4,2%), Neuchâtel (-3,5%), le Jura (-3,2%) et Berne (-2.1%). Cette contraction reflète la baisse des volumes dans les activités de composants, d'outillage et d'assemblage, ainsi que les difficultés rencontrées dans les secteurs connexes à la microtechnique, comme les machines ou l'automobile, qui renforcent la pression sur les fournisseurs.

À l'inverse, le canton de Genève affiche une dynamique positive et enregistre une progression de 3,0% des effectifs, portée par des segments moins exposés aux aléas économiques. Le reste de la Suisse observe une hausse (+2,9%), notamment en raison de nouvelles implantations d'entreprises, mais sur des volumes nettement plus modestes que ceux des régions de l'Arc horloger.

Montée en compétences et croissance de l'apprentissage

L'industrie horlogère poursuit ses investissements dans la formation, un levier clé de compétitivité. En 2025, 27,8% des collaborateurs disposent d'une formation supérieure (17'425 personnes) et 44,4% d'un diplôme de métier (27'838 personnes), tandis que la part des non-qualifiés diminue légèrement à 25,2%. Le nombre d'apprentis progresse également, atteignant 1'685 personnes (2,7% des effectifs). Ces chiffres confirment l'engagement du secteur pour la transmission des savoir-faire et le développement des compétences face aux évolutions technologiques et aux exigences de qualité.

Des perspectives complexes pour 2026

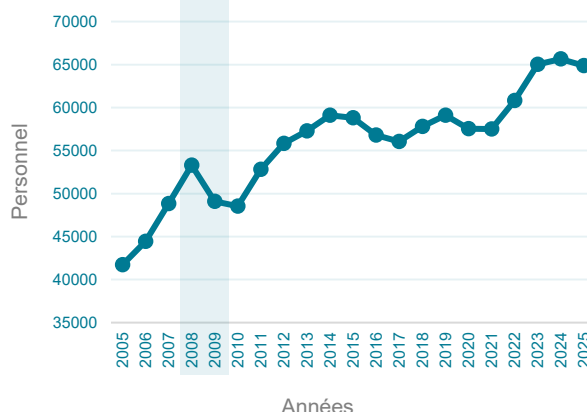
Après une année 2025 marquée par une diminution des effectifs, les entreprises horlogères abordent 2026 avec prudence. La sortie des dispositifs de réduction de l'horaire de travail (RHT) pour certaines sociétés pourrait accroître la pression sur les emplois de la branche.

Si la conjoncture devait perdurer, il est vraisemblable que certaines entreprises soient contraintes de redimensionner leur outil de production, malgré les efforts engagés pour s'adapter dans un environnement économique toujours plus exigeant.



Une situation différente de la crise des subprimes

Si un parallèle avec la crise des subprimes peut être évoqué en termes de perturbations, les indicateurs actuels témoignent d'une situation nettement moins sévère. En 2009, l'industrie horlogère avait enregistré une baisse de 4 203 collaborateurs, soit -7,9 % en une seule année. La diminution observée en 2025 demeure donc, à ce stade, d'une ampleur bien moindre. Toutefois, la situation actuelle est multifactorielle et pourrait s'inscrire dans la durée en raison des nombreuses incertitudes qui pèsent sur les marchés. À noter que la branche a, depuis lors, créé plus de 15'000 emplois.



Évolution du personnel de l'industrie horlogère sur les 20 dernières années

Recensement du personnel et des entreprises horlogères et microtechnique suisses

Les résultats du recensement 2025 sont téléchargeables directement sur notre site internet.

www.cpih.ch



Pour de plus amples renseignements, merci de vous adresser à :

M. Ludovic Voillat - Secrétaire général
Convention patronale de l'industrie horlogère suisse (CP)
Tél. : +41 (0)32 910 03 86 - e-mail : l.voillat@cpih.ch

M. Ludovic Gambarini – Responsable du service Communication et Digital
Convention patronale de l'industrie horlogère suisse (CP)
Tél. : +41 (0)32 910 03 89 - e-mail : l.gambarini@cpih.ch

A propos de la CP

La Convention patronale de l'industrie horlogère suisse (CP) est l'organisation faîtière des employeurs de l'industrie horlogère et microtechnique. Elle regroupe 500 entreprises occupant plus de 55'000 travailleurs. "Politique patronale", "Formation professionnelle", "Santé et Sécurité au travail" et "Communication et Digital" constituent les 4 secteurs d'activité de cette organisation. Son Président est M. Philippe Bauer et son Secrétaire général M. Ludovic Voillat.